



# CONSEIL MUNICIPAL

du 30 octobre 2023

## PROCES-VERBAL

Le trente octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Molf, dûment convoqué le 23/10/2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Hubert DELORME.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents : 15**

Hubert DELORME, Marc BREHAT, Sonia POIRSON, Jean-Paul BROUSSEAU, Thérèse DE COURVILLE, Dominique LASCAULT, Pascale GAY, Thierry LEGAL, Alain PÉRENNÈS, Stéphanie BARREAUD, Corinne LEPELTIER, Virginie BLAFFA-LECORRE, Didier ROUFFIGNAC, Denis LAPADU-HARGUES, Véronique CARDINE.

**Représentés : 7**

Emmanuel BIBARD a donné pouvoir à Hubert DELORME, Valérie PERRARD a donné pouvoir à Marc BREHAT, Michel GAUTREAU a donné pouvoir à Thierry LEGAL, Yves-Marie YVIQUEL a donné pouvoir à Jean-Paul Brosseau, Sophie DE GOYS a donné pouvoir à Sonia POIRSON, Dominique DEHAIS a donné pouvoir à Véronique CARDINE, Monique MAHÉ a donné pouvoir à Pascale GAY (le récapitulatif des pouvoirs figure en fin de procès-verbal).

**Excusés n'ayant pas donné mandat de vote : 1**

Didier AUBE

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h

**Désignation du secrétaire de séance : Thierry LEGAL**

*Auxiliaire : Nadia KERLOCH, directrice générale des services*

## Ordre du jour

1. Créations de postes de saisonniers ; mise à jour du tableau des effectifs
  2. Convention de forfait communal avec l'école privée
  3. Décision modificative budget vente d'électricité
  4. PNR BRIERE : révision statutaire
  5. CAP ATLANTIQUE : Fonds de concours 2024
  6. CAP ATLANTIQUE : Rapports annuels déchets, eau-assainissement
- Désignations des membres de la commission de contrôle des listes électorales
  - Vente de la parcelle ZT 111

## Questions et informations diverses

M. Didier ROUFFIGNAC demande que le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2023 soit corrigé. Au point 5 – Majoration de la taxe sur les résidences secondaires, il indique que dans la transcription du débat, la position initiale du Maire, à savoir son opposition à une majoration de la taxe sur les résidences secondaires, doit être ajouté.

Mme GAY, secrétaire de séance, répond que cela sera fait.

## 1. CREATIONS DE POSTES DE SAISONNIERS, MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteuse : Sonia POIRSON

Pendant les périodes de vacances scolaires, les services enfance et jeunesse ont besoin de personnel supplémentaire afin d'assurer leurs missions. En fonction du nombre d'enfants inscrits et des taux d'encadrement, des congés des agents titulaires, les besoins sont variables, aussi il est proposé de créer 6 postes d'adjoints d'animation de renforts saisonniers pour le pôle enfance-jeunesse (4 pour le service enfance, 2 pour le service jeunesse).

Il a été également constaté ces dernières années, un besoin d'agent saisonnier pendant les mois d'été au service technique, aussi il est proposé de créer 1 poste d'agent technique de renforts saisonniers.

Les besoins en personnel saisonnier au service technique sont estimés à deux ou trois mois.

Il est précisé que les besoins en personnel saisonnier pourront être évoqués en commission avant recrutement.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 23/10/2023 concernant les postes à créer au service enfance-jeunesse,

**après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Service d'affectati	Créations de postes de personnel non permanents renforts saisonniers
Service enfance jeun	6 postes d'adjoint d'animation
Service techniqu	1 poste d'adjoint technique

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la commune.

Présents ou représentés : **22** / Abstentions : 0

Votants : → contre : 0 - **pour : 22**

## 2. CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

**En ligne : projet de convention avec l'école privée Saint François**

Rapporteuse : Sonia POIRSON

Le forfait communal, à verser chaque année à l'école privée Saint François, est une dépense obligatoire pour la commune (principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public). Il doit être calculé chaque année sur la base des dépenses effectuées pour l'école publique de la Roche Blanche.

Il est proposé de signer une convention triennale reconductible avec l'école Saint François, portant sur les années scolaires 2023/2024 (forfait calculé sur les dépenses du compte administratif 2022), 2024/2025 (forfait calculé sur les dépenses du CA 2023), 2025/2026 (forfait calculé sur les dépenses du CA 2024)

Le compte administratif 2022 fait ressortir une dépense globale de 148 670 € pour l'école de la Roche Blanche (165 élèves dont 57 maternels et 108 primaires), soit un coût :



#### 4. PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE : MODIFICATION DES STATUTS

**En ligne : délibération du comité syndical du Parc et argumentaire modification statutaire**

Rapporteuse : Stéphanie BARREAUD

Afin de conforter durablement ses ressources, pour prendre en compte les évolutions du point d'indice, la revalorisation des grilles salariales et l'inflation, tout en maintenant un programme d'actions ambitieux, les élus du PNR Brière ont approuvé une modification de l'article 8 des statuts du Parc, portant sur les contributions statutaires de ses membres.

Pour les communes, la variation du critère de population proposée est de 1,10€ à 1,28 € par habitant, par progression de 0,06€/an sur 3 ans.

La participation estimée pour la commune de Saint Molf, à population constante, serait de 3 483 € en 2024, 3 664 € en 2025 et 3 844 € en 2026.

Mme Stéphanie BARREAUD présente les différentes réalisations du Parc et les apports pour la commune. Financièrement la commune de Saint Molf bénéficie d'aides pour la restauration scolaire et d'une dotation biodiversité depuis 2022 (12 482 € en 2023).

##### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la délibération du comité syndical du Parc naturel régional de Brière du 13/09/2023, adoptant la modification statutaire de l'article 8 sur les participations statutaires de ses membres,

**après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification de l'article 8 des statuts du Parc naturel Régional de Brière

- Présents ou représentés : 22 / Abstentions : 0

- Votants : → contre : 0 - **pour : 22**

- Pièces jointes à la délibération : annexées  délibération du PNR

- consultables

#### 5. CAP ATLANTIQUE : FONDS DE CONCOURS 2023

**En ligne : règlement des fonds de concours de Cap Atlantique**

Rapporteur : Hubert DELORME

L'enveloppe allouée à la commune de Saint-Molf pour 2023 au titre des fonds de concours de la communauté d'agglomération est de 84 126 €.

L'opération subventionnable doit donc atteindre 168 252 €.

##### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Considérant** que le financement maximum d'un projet communal par Cap Atlantique à travers les fonds de concours est de 50 %, et que la contribution communale doit atteindre au moins 30 % ;
- **Considérant** l'intention annoncée en début de mandat de flécher en priorité les fonds de concours sur le financement de l'entretien de la voirie communale, dépense obligatoire de la commune mais qui n'est éligible à aucun autre dispositif de financement ;
- **Considérant** l'avis de la commission cadre de vie du 25/10/2023 ;

**après en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE** auprès de Cap Atlantique la subvention maximale au titre des fonds de concours 2023 pour la réalisation du PAVC 2024.

- Dépense totale HT : 168 252 €

- Part maxi subventionnable : 50 %

- Montant de la subvention demandée (plafonné à l'enveloppe allouée) : 84 126 €

- **DIT** que ces recettes seront imputées au compte 13251 de la section d'investissement du budget principal 2024 de la commune.

Présents ou représentés : 22 / Abstentions : 0

Votants : → contre : 0 - **pour : 22**

## 6. CAP ATLANTIQUE : RAPPORTS ANNUELS 2022 DECHETS ET EAU-ASSAINISSEMENT

En ligne : rapports annuels

Rapporteur : Hubert DELORME

Après avoir pris connaissance des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics déchets et eau-assainissement, présentés en Conseil Communautaire le 21 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2022 déchets et eau-assainissement présentés par Cap Atlantique

Présents ou représentés : 22 / Abstentions : 0

Votants : → contre : 0 - pour : 22

Désignations des membres de la commission de contrôle des listes électorales

En ligne : note sur la composition de la commission de contrôle

Les membres des commissions de contrôle des listes électorales de chaque commune du département de la Loire-Atlantique ayant été nommés pour 3 ans par arrêté du 17 décembre 2020, il convient de les renouveler avant la fin de cette année.

La nouvelle composition de la commission de la commune pour les 3 années à venir doit être transmis à la Préfecture pour le 10 novembre 2023.

Pour la commune de St Molf, la commission doit être composée de 3 conseillers de la majorité et 2 conseillers de l'opposition.

Les membres actuels sont : Mme Thérèse BERNARD DE COURVILLE, M. Michel GAUTREAU, M. Alain PERENNES, Mme Dominique DEHAIS, Mme Véronique CARDINE.

M. Thierry LEGAL remplacera M. Michel GAUTREAU indisponible actuellement.

Au cours d'une année sans scrutin, ce qui est le cas en 2023, la commission doit se réunir au moins une fois au cours de l'année. Il conviendra de la réunir **entre le vendredi 24 novembre et le mercredi 27 décembre 2023**. En effet, les listes électorales doivent être rendues publiques au moins une fois par an.

Vente de la parcelle ZT 111

En ligne : plans et estimation des domaines

La commune a été saisie le 19/09/2023 d'une demande de vente de la parcelle ZT 111, qui a été en partie privatisée depuis plusieurs années, par les propriétaires de la parcelle ZT 148 (cour d'entrée, clôture avec aménagement extérieur)

L'avis de valeur des domaines, en date du 28/09/2023, indique une valeur retenue de 49 €/m<sup>2</sup> soit une valeur vénale du bien de 11 760 € pour 240 m<sup>2</sup>.

La commission urbanisme du 11/09/2023 a proposé de céder ladite parcelle au prix de 20.000.00€ TTC. Les propriétaires de la parcelle ZT 148, M. et Mme JOUANNET viennent d'informer la commune de leur accord.

Considérant que cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune ne présente aucun intérêt à être conservée dans le patrimoine communal ;

Il sera proposé au prochain conseil municipal de vendre à M. et Mme JOUANNET la parcelle communale cadastrée ZT 111, pour une contenance totale de 240 m<sup>2</sup>, au prix de 20 000 €,

Il sera précisé que la totalité des charges inhérentes à cette vente sera supportée par les acquéreurs (montant de l'acquisition immobilière, frais de bornage et d'arpentage et frais d'acte) ;

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre 2023. Rdv à 9h15 à St Molf pour le dépôt de gerbes, suite de la cérémonie à Piriac sur Mer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.



Le Maire  
Hubert DELORME



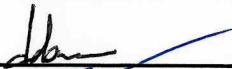

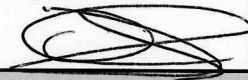

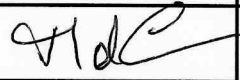






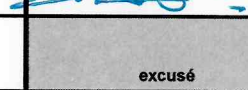
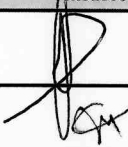


Le Secrétaire de séance  
Thierry LEGAL

Prochaine réunion

**Conseil Municipal :**

**Lundi 11 Décembre 2023 à 19h30**

## FEUILLE D'EMARGEMENT CONSEIL MUNICIPAL 30/10/2023

	présents quorum 12 / 23	détient le pouvoir de	représentés	a donné pouvoir à	date du pouvoir
	0		7		
Hubert DELORME		Emmanuel BIBARD			
Marc BREHAT		Valérie PERRARD			
Sonia POIRSON		Sophie DE GOYS			
Emmanuel BIBARD	excusé		1	Hubert DELORME	
Valérie PERRARD	excusée <input checked="" type="checkbox"/>		1	Marc BREHAT	
Jean-Paul BROSSEAU		Yves-Marie YVIQUEL			
Thérèse DE COURVILLE					
Dominique LASCAULT					
Michel GAUTREAU	excusé		1	Thierry LEGAL	
Didier AUBE					
Pascale GAY					
Thierry LEGAL		Michel GAUTREAU			
Alain PERENNES					
Stéphanie BARREAU					
Corinne LEPELTIER					
Virginie BLAFFA-LECORRE					
Yves-Marie YVIQUEL	excusé		1	Jean-Paul BROSSEAU	
Sophie DE GOYS	excusée		1	Sonia POIRSON	
Didier ROUFFIGNAC					
Denis LAPADU-HARGUES					
Dominique DEHAIS	excusée		1	Véronique CARDINE	
Véronique CARDINE		Dominique DEHAIS			
Monique MAHE	excusée		1	<i>Pascale GAY</i>	

